

**SONOMETER SIP 95 01 dB (CLASS 1)**



DECISION D'APPROBATION DE MODELE  
N° 96.00.861.002.2 DU 24 OCTOBRE 1996

**Sonomètre ACLAN**  
**modèle SIP 95**  
(CLASSE I)

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DE L'ARTICLE  
N° 8996 DU R.V. ENERVELA ET DU CONTRAT DES INSTRUMENTS DE  
MESURE ET DE LA LETTRE DU 27 OCTOBRE 1989 RELATIVE A LA CONSTRU-  
CTION ET A L'ENTRETIEN DES SONOMETRES.

**FABRICANT**

ACLAN Toulouse, ZA du Val-de-Saune, 6 avenue  
Louis Blériot, 31570 Sainte Foy d'Aiguéfeuille.

**OBJET**

La présente décision complète et renouvelle les  
décisions n° 94.00.861.002.2 du 16 mai 1994 (1)  
et n° 95.00.861.002.2 du 27 avril 1995 (2) rela-  
tives au sonomètre ACLAN modèle SIP 95.

**CARACTERISTIQUES**

Le sonomètre ACLAN modèle SIP faisant l'objet  
de la présente décision diffère du modèle approu-  
vé par les descriptions précitées par l'adjonction  
d'un filtre électrique sur les câbles d'électrode  
au préamplificateur portant les références RAL  
096 ou RAL 196.

**INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES**

La plaque d'identification des instruments  
concernés par la présente décision doit porter le  
numéro et la date figurant dans le titre de celle-  
ci.

**DEPOT DE MODELE**

Les plans et schémas de l'instrument sont dépo-  
sés à la sous-circoscription de la métrologie, à la di-  
rection régionale de l'industrie, de la recherche  
et de l'environnement de Midi-Pyrénées sous le  
numéro DA 17-0041 et au laboratoire national  
d'essais.

**VALIDITE**

La présente décision a une validité de deux ans à  
compter de la date figurant dans son titre.

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION

PAR SA PROCESSION D'ADMINISTRATEUR DE L'ALGERIE, L'ITALIE  
ET DE LA PARTIE ET MOYENS INDUSTRIEL,  
L'ENTREPRISE EN CHARGE EN N. S.

J.F. VAGANA

(1) Revue de Métrologie, mai 1994, page 463.

(2) Revue de Métrologie, avril 1995, page 382.



**Certificat d'examen de types**  
**n° F-05-I-0890 du 1<sup>er</sup> juin 2005**

Organisme désigné par  
le ministère chargé de l'industrie  
par arrêté du 22 août 2001

DDC/22/D011301-D9

**Sonomètres 01dB types SIP 95, SIP 95S, Symphonie (classe I)**

**Sonomètres 01dB types SLS 95, SLS 95E, SLS 95S (classe II)**

**Sonomètre 01dB type Solo (classe I et II)**

**Calibreurs acoustiques 01 dB types N1251, Cal01, Cal01S, Cal21 (classe I)**

**Calibreur acoustique 01 dB type Cal02 (classe II)**

-----  
Le présent certificat est prononcé en application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure et de l'arrêté du 27 octobre 1989 relatif à la construction et au contrôle des sonomètres.

**FABRICANT :**

01dB-Metravib – 200 chemin des Ormeaux – 69578 LIMONEST cedex

**OBJET :**

Le présent certificat transfère à la société 01dB-Metravib le bénéfice des décisions et certificats suivants accordé à la société 01 dB Acoustics & Vibration :

- n° F-03-I-485 du 23 décembre 2003 complété par les certificats n° F-04-I-393 du 4 juin 2004 et n° F-04-I-1228 du 4 novembre 2004 relatifs au sonomètre type SOLO,
- n° 00.00.861.003.1 du 25 août 2000 complétée par les certificats n° 01.00.861.005.1 du 18 décembre 2001, n° F-02-I-060 du 24 mai 2002, n° F-02-I-193 du 17 décembre 2002 relatif au sonomètre 01 dB modèle Symphonie, transférés au bénéfice de la société 01 dB Acoustics & Vibration par le certificat n° F-03-I-297 du 22 septembre 2003,
- n° 99.00.861.001.2 du 19 juillet 1999 relative au sonomètre 01dB modèle SLS 95, SLS 95E, SLS 95S, complétée par la décision n° 99.00.861.003.2 du 14 septembre 1999 relative au sonomètre 01dB modèle SLS 95S, complétée par la décision n° 00.00.861.002.1 du 28 avril 2000 relative au sonomètre 01dB modèles SLS 95, SLS 95S et SLS 95E, par la décision n° 00.00.861.007.1 du 11 décembre 2000 relative aux sonomètres 01dB modèles SIP 95, SIP 95S, SLS 95, SLS 95E et SLS 95S et par le certificat n° 01.00.861.003.1 du 7 novembre 2001

relatif aux sonomètres 01dB types SIP 95, SIP 95S et SLS 95S, , transférés au bénéfice de la société 01 dB Acoustics & Vibration par le certificat n° F-03-I-297 du 22 septembre 2003,

- n° 98.00.861.003.2 du 28 septembre 1998 relative au sonomètre ACLAN type SIP 95, complétée par les décisions n° 98.00.861.006.2 du 22 décembre 1998 <sup>(1)</sup>, n° 99.00.861.002.2 du 9 septembre 1999, n° 00.00.861.001.1 du 28 avril 2000 relatives aux sonomètres ACLAN modèles SIP 95 et SIP 95S, par la décision n° 00.00.861.007.1 du 11 décembre 2000 relative aux sonomètres 01dB modèles SIP 95, SIP 95S, SLS 95, SLS 95E et SLS 95S et par le certificat n° 01.00.861.003.1 du 7 novembre 2001 relatif aux sonomètres 01dB types SIP 95, SIP 95S et SLS 95S, , transférés au bénéfice de la société 01 dB Acoustics & Vibration par le certificat n° F-03-I-297 du 22 septembre 2003,
- n° F-03-I-274 du 1<sup>er</sup> septembre 2003 complété par le certificat n° F-04-I-186 du 8 mars 2004 relatif au calibre 01dB type Cal21,
- n° F-02-I-041 du 25 mars 2002 relatif aux calibreurs acoustiques 01 dB-Stell types Cal 01, Cal 01S et Cal 02, transféré au bénéfice de la société 01 dB Acoustics & Vibration par le certificat n° F-03-I-297 du 22 septembre 2003,
- n° 98.00.862.001.1 du 13 janvier 1998 relative au calibreur NORSONIC modèle 1251, transférée au bénéfice de la société 01 dB-Stell par le certificat n° 01.00.862.001.1 du 22 mai 2001 relatif aux calibreurs acoustiques 01 dB types Cal 01, Cal 01S, Cal 02 et au calibreur acoustique NORSONIC type 1251.

#### **CARACTERISTIQUES :**

Les caractéristiques des sonomètres objet du présent certificat sont identiques à celles définies dans les décisions et certificats précités.

#### **INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :**

Les inscriptions réglementaires sont identiques à celles fixées par les décisions et certificats précités .

#### **DEPOT DE MODELE :**

La documentation relative à ce dossier est déposée au Laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE) sous la référence DDC/22/ D011301-D9 et chez le fabricant.

#### **VALIDITE :**

La limite de chaque décision et certificat précités restent inchangée. Le présent certificat a une validité de dix ans à compter de la date figurant dans son titre.

Pour le Directeur Général

Laurence DAGALLIER  
Directrice Développement et Certification